



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2016/124
Révision Loyer - Mise à
disposition d'un local au
CREA pour les Services de
l'État Examen
permis de conduire

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 1er juin 2016, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 20 mai 2016.
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Laaziza HELLI pouvoir à Nicolas LEFEVERE, Bernard SOULIE pouvoir à Bernard NIEL, Emmanuelle GAZEL pouvoir à Michel DURAND, Nadine TUFFERY pouvoir à Albine DALLE

ETAIENT ABSENTS : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis de France Domaines en date du 8 Octobre 2015,

Considérant la délibération n° 2015/123 en date du 28 mai 2015, autorisant la reconduction de la mise à disposition d'un local au CREA pour les services de l'Etat pour l'organisation de l'examen du permis de conduire, pour une nouvelle période de un an, renouvelable par tacite reconduction,

Considérant que ce loyer est révisé et actualisé, chaque année, conformément à l'indice du coût de la Construction, par délibération comme en dispose la convention,

Considérant qu'il convient aujourd'hui de fixer un nouveau loyer,

Aussi, après avis favorable de la Commission Aménagement urbain du 3 mai 2016, il est proposé au Conseil municipal :

1. **DE FIXER** le nouveau montant du loyer à percevoir par la Commune à 549,22 € pour 2016.

2. **D'AUTORISER** Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes y afférant.

La recette sera inscrite au budget de la Ville
Tiers Service 130 Fonction 01 Nature 752

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Accusé de réception

Reçu le **31 MAI 2016**

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

